

Personnel communal - Révision de la Liste des Emplois Permanents

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Il appartient au Conseil Municipal de fixer par délibération la liste des différents emplois pouvant être créés dans les structures municipales. La liste actuellement en vigueur a été votée en novembre 1984.

La liste des emplois permanents comprend, par service et partie de service, la nature et le nombre des emplois prévisibles pour une période correspondant globalement au mandat municipal. **C'est une structure d'accueil prévisionnelle qui ne constitue, en aucun cas, une prévision de recrutement.** Les recrutements éventuels sont en effet décidés chaque année, dans le cadre de l'élaboration budgétaire.

La réflexion qui est menée pour la mise à jour de cette liste des emplois permanents est l'occasion d'une réflexion plus approfondie en terme d'organisation générale des services. C'est pourquoi cette démarche est lancée après chaque renouvellement municipal, de façon à adapter les nouvelles structures d'organisation aux objectifs définis par la nouvelle équipe municipale.

Les propositions faites par la Direction Générale, après concertation avec les différents adjoints et chefs de service, ont reçu un avis favorable du Comité Technique Paritaire lors de sa réunion du 23 janvier 1990. Elles prennent en compte ces objectifs et s'efforcent de corriger les aspects négatifs de l'organisation antérieure.

La liste des emplois permanents n'est pas un document «figé». Elle peut être modifiée à tout moment par le Conseil Municipal, après avis du Comité Technique Paritaire.

Pour l'élaboration des propositions de révision, les principes généraux suivants ont été retenus :

- ÉCLATEMENT DES SERVICES REGROUPANT DE TROP NOMBREUX SECTEURS D'ACTIVITÉS ; il en résulte une augmentation sensible du nombre des services, augmentation qui pourra ultérieurement être compensée par un mouvement inverse de regroupement de certains services, tant administratifs que techniques.

- Adaptation, chaque fois que cela est possible, de l'organisation des services, afin de les mettre en conformité avec le contenu des délégations des adjoints.

- Prise en compte dans les structures d'organisations proposées, des nouveaux grades créés par la Fonction Publique Territoriale :

- * administrateurs pour les secteurs non techniques,
- * ingénieurs en chef 1^{ère} catégorie pour le secteur technique,

ces hauts fonctionnaires pouvant assurer la coordination de grands secteurs d'activités.

Les principales modifications projetées sont exposées ci-après. Il est précisé que diverses modifications ont été récemment apportées à l'organisation antérieure des services sans attendre la décision du Conseil Municipal compte tenu de nécessités de fonctionnement du service public. Elles sont reprises dans le document proposé. Il s'agit :

- de la création du Service des Relations Extérieures avec le regroupement du Bureau des Affaires Intercommunales (Secrétariat Général) et du Bureau Jumelages (Cabinet),

- du transfert du secteur Information au Service Communication et du rattachement de ce service à la Direction Générale.

*Principales modifications proposées***- CABINET DU MAIRE ET RELATIONS PUBLIQUES**

Service se substituant au Cabinet du Maire et des Relations Extérieures.

Transfert des cellules :

- Information BVV au Service Communication,
- Jumelage au Service Relations Extérieures,
- Tourisme au Service Affaires Culturelles.

Transformation du Bureau Relations Extérieures en Relations Publiques

- DIRECTION GÉNÉRALE

Création d'emplois de chargé de mission pourvus par des administrateurs.

- ÉCLATEMENT DE L'ANCIEN SERVICE SECRÉTARIAT GÉNÉRAL EN DEUX SERVICES : Secrétariat Général et Administration Générale. En outre, transfert du Bureau Affaires Intercommunales au Service Relations Extérieures et du Kursaal aux Affaires Culturelles. Suppression de la cellule Abattoirs.

- SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Partie de l'ancien Service Secrétariat Général

Service comportant notamment les activités concernant :

- le Conseil Municipal,
- les relations avec les Élus,
- le secrétariat des Secrétaires Généraux,
- les Affaires Juridiques,

- la Police Municipale, les objets trouvés et l'occupation du domaine public, activités relevant antérieurement de la 1^{ère} Division.

- ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Autre partie de l'ancien Service Secrétariat Général.

Service regroupant notamment les activités concernant :

- les assurances,
- la gestion des bâtiments communaux,
- la documentation,
- la logistique (courrier, économat, imprimerie, ...).

- FINANCES (ancienne 2^{ème} Division)

Création d'un bureau chargé de l'analyse des coûts de gestion.

- RESSOURCES HUMAINES (ancien Service du Personnel)

Création d'un bureau Management Participatif - Communication Interne.

- COMMUNICATION : cf. plus haut.

- RELATIONS EXTÉRIEURES

Nouveau service : cf. en supra.

- FORMALITÉS ADMINISTRATIVES (ancienne 1^{ère} Division)

Transfert des activités de la Police Municipale, des objets trouvés et de l'occupation du domaine public au Secrétariat Général.

- ÉCLATEMENT DE L'ANCIEN SERVICE CENTRES SOCIAUX EN DEUX SERVICES : LA PETITE ENFANCE ET LES CENTRES EN ÉCONOMIE SOCIALE ET FAMILIALE, dont la gestion est confiée au CCAS.

- PETITE ENFANCE

Partie de l'ancien Service Centres Sociaux.

Service intégrant les crèches, haltes garderies et micro-crèches.

- CENTRES EN ÉCONOMIE SOCIALE ET FAMILIALE

Autre partie de l'ancien Service Centres Sociaux.

Service regroupant les anciens Centres d'Enseignement Ménager.

- ÉCLATEMENT DE L'ANCIEN SERVICE 3^{ÈME} DIVISION EN DEUX SERVICES : LES AFFAIRES SCOLAIRES ET LES SPORTS

- AFFAIRES SCOLAIRES

Partie de l'ancienne 3^{ème} Division.

Service regroupant les activités des anciens bureaux de l'Instruction Publique (bureaux Affaires Scolaires Générales et Personnel des Écoles) et des Restaurants Scolaires (Restauration Municipale).

- SPORTS

Nouveau service intégrant les activités de l'ancien bureau des Sports de la 3^{ème} Division et prenant en compte l'extension du patrimoine sportif (piscine - patinoire - gymnase 1 000 places et gymnase de type C).

- SERVICES TECHNIQUES

Le projet de révision de la LEP au titre du secteur technique ne présente pas de modification au niveau du nombre des services et de leur activité générale. Pour ce qui est de la structure interne des services, chaque fois que cela a été possible, des structures plus transversales séparant l'exploitation du développement ont été mises en place.

Le document proposé prend en compte les projets de décrets relatifs aux cadres d'emplois techniques de catégorie A, avec notamment la création d'emplois de chargé de direction pourvus par des ingénieurs en chef de première catégorie à titre principal.

Pour des raisons de meilleure compréhension de la part des usagers et pour éviter des appellations par sigle, les modifications d'intitulé de service suivantes interviendraient :

- Bureau d'Études transformé en ÉTUDES ET TRAVAUX
- GEBC transformé en Service BATIMENT
- PADU transformé en PARC AUTO ET DÉCHETS

- Voirie-Circulation transformé en VOIRIE.

Pour ce qui est du Service DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, transfert du bureau Formation Professionnelle - Jeunesse au Service Animation Socio-Culturelle, Prévention - Formation.

- ÉCLATEMENT DE L'ANCIEN SERVICE AFFAIRES CULTURELLES EN DEUX SERVICES : AFFAIRES CULTURELLES d'une part et ANIMATION SOCIO-CULTURELLE - PRÉVENTION - FORMATION d'autre part.

- AFFAIRES CULTURELLES

Partie de l'ancien Service Affaires Culturelles.

Service intégrant les activités concernant notamment :

- l'Action Culturelle,
- le Théâtre, le Kursaal (anciennement rattaché au Secrétariat Général),
- la Conservation du Patrimoine,
- l'Activité Culturelle (BVOJ, Montjoye, Beauregard),
- la Citadelle,
- la Vie Associative et des Quartiers,
- le Tourisme (anciennement rattaché au Cabinet).

- ANIMATION SOCIO-CULTURELLE, PRÉVENTION, FORMATION

Autre partie de l'ancien Service des Affaires Culturelles.

Service regroupant les activités concernant :

- l'Animation Socio-Culturelle,
- la Prévention,
- la Formation Professionnelle (bureau issu du Développement Économique).

Total liste des emplois permanents 1984 : 3 326 emplois.

Total liste des emplois permanents 1990 : 3 382 emplois.

Afin de faciliter l'examen du projet de révision, des organigrammes des services ont été élaborés.

Le projet de révision de la liste des emplois permanents est soumis à la décision du Conseil Municipal.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Je vous précise que cette liste des emplois permanents est une liste exhaustive du nombre d'emplois et non pas du nombre de personnel sur ces emplois, mais je laisse poser des questions à l'Adjoint qui a ce secteur en charge.

M. TOURRAIN : C'est parfait. Monsieur le Maire, on reçoit un document très important sur la révision de la liste des emplois permanents avec un organigramme qui apporte quand même pas mal de modifications et on le reçoit 4 jours avant la réunion du Conseil. Monsieur le Maire, je vous ai entendu en d'autres circonstances, lorsque ça se pratiquait comme ça, enfin même pas comme ça...

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Vous ne m'entendez plus, c'est ce qui vous manque !

M. TOURRAIN : Hélas, vous manquez là-bas.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Eh oui !

M. TOURRAIN : Je vous ai entendu protester avec énergie lorsque les documents vous étaient envoyés tardivement et quand on disait tardivement, c'était 10 jours avant. Aujourd'hui vous nous envoyez cela 4 jours avant. On n'a pas le temps pratiquement, quand on a des occupations professionnelles, de voir les services comme on l'aurait souhaité afin de pouvoir suivre ces problèmes-là.

Vous prenez la précaution de nous dire que c'est une structure prévisionnelle qui ne constitue pas une prévision de recrutement et que la réflexion est menée depuis fort longtemps. La réflexion est menée depuis fort longtemps mais on est prévenu 4 jours avant. Alors je me suis demandé par exemple ce qu'était la Direction Générale ; je me suis dit que diable est-ce ? Je connaissais le Secrétaire Général que j'aime bien, le Secrétaire Général Adjoint aussi, mais le Directeur Général, je ne sais pas. Le Cabinet du Maire on connaît, alors je voudrais savoir déjà qui est le Directeur Général, par la grâce de qui, comment il s'appelle, etc. D'autre part, je vois des transferts : Information BVV passe au Service Communication, c'était déjà presque quasiment le fait...

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Ah non !

M. TOURRAIN : ...ce sera encore davantage sous tutelle... (protestations)... ce sera encore davantage sous tutelle et je vais vous dire quelque chose : il faudra absolument que nous revoyons ce problème de BVV. J'ai dit en commission que j'étais prêt à abandonner la page des groupes parce que d'abord elle n'est pas lue et ce n'est pas notre faute parce que c'est un fouillis car ces trois articles successifs, c'est un fourre-tout abominable où chacun dit le contraire de l'autre. Evidemment, j'avais souhaité que ce soit réparti dans BVV. D'autre part, j'ai dit qu'on était prêt à abandonner...

(Rires).

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Ecoutez, mes chers collègues, c'est un moment de détente, c'est toujours agréable...

M. TOURRAIN : Oui et c'est comme ça que je le conçois d'ailleurs !

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Moi aussi !

M. TOURRAIN : J'ai dit que nous étions prêts à abandonner la page des groupes à conditions qu'on revienne à une présentation objective des travaux du Conseil Municipal, ce qu'on n'aurait jamais dû abandonner... je sais que je me répète, Monsieur le Maire, mais de toute façon je vous ai dit que pendant les 5 ans qui nous restent, je le rappellerai constamment parce que c'est une entorse à l'objectivité qui est extrêmement grave, c'est une entorse à la démocratie. Donc j'ai dit que j'aimerais bien avoir quelques précisions là-dessus. Comme je pense qu'on ne pourra pas me donner toutes les précisions, je souhaiterais qu'on puisse revoir ça tranquillement, rien ne presse, il n'y a pas le feu au Doubs.

J'en arrive à quelque chose de beaucoup plus important. On s'inquiète de savoir comment on va financer telle ou telle opération. Tout à l'heure, on parlait de sécurité, on va parler du tunnel sous la Citadelle, il y a un tas de projets qui pourraient être financés. Je vais encore vous répéter ce que je ne cesse de dire. Je serai certainement en désaccord avec certains et notamment avec la minorité des «Verts», mais la minorité «Une Ambition pour Besançon» vous rappelle ceci : le montant des frais de personnel pour le budget de 1990 s'élèvera à 353 millions sur un budget de fonctionnement de 709 millions. Lorsqu'on regarde les autres villes de même importance, toutes n'ont pas un district et je sais ce que représentent les districts dans le total du budget...

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Oui, oui...

M. TOURRAIN : ...vous prenez Aix-en-Provence, 124 000 habitants.

(Protestations).

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Laissez parler M. TOURRAIN.

M. TOURRAIN : ...quand vous parlez, je ne vous interromps pas...

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Personne ne vous a interrompu Monsieur TOURRAIN, c'est vous...

M. TOURRAIN : ...la majorité socialiste et Gauche Nouvelle (rires)... A Aix-en-Provence...

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Là vous êtes en retard...

M. TOURRAIN : ...le budget... et Nouvelle Gauche...

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : C'est encore plus en retard...

M. TOURRAIN : ...le budget du personnel est de 50 millions inférieur à celui de Besançon (protestations)... A Rouen, inférieur de 70 millions...

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Il sait pertinemment qu'on ne peut rien comparer...

M. TOURRAIN : ... A Boulogne-Billancourt, de 90 millions et à Angers, qui a 141 000 habitants, qui a un district et je dis encore que le district représente relativement peu de choses...

(Protestations).

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Mais non, mais non...

M. TOURRAIN : ...Je sais... écoutez, je vous donnerai les chiffres du district à l'occasion.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Mais oui, et vous le savez, vous ne croyez même pas ce que vous dites là, alors, vous savez bien que ça ne peut pas être comparé Monsieur TOURRAIN...

M. TOURRAIN : ... à Angers, le montant des dépenses de personnel est inférieur de 40 millions à celui de Besançon.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Bien sûr !

M. JUSSIAUX : Est-ce que ça coûte moins cher aux citoyens, Monsieur TOURRAIN, c'est ça le problème ?

M. TOURRAIN : Mais forcément Monsieur, forcément... Ecoutez Monsieur JUSSIAUX, je pourrais vous apprendre aussi à compter de deux choses l'une, ou bien ça coûte moins cher aux citoyens ou bien ça permet à la Ville de faire davantage pour ses citoyens, donc de les mettre plus à l'aise. Il y a deux hypothèses.

(Protestations).

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Ne commencez pas à discuter avec M. TOURRAIN, on en a pour la soirée. Monsieur TOURRAIN, vous avez seul la parole !

M. TOURRAIN : Je dis et je redis que tant que vous ne ferez pas une continuité dans l'effort que vous aviez entrepris de réduire le nombre du personnel, automatiquement vous serez toujours gêné au point de vue de l'établissement de votre budget car cela pèse beaucoup plus lourd que dans d'autres villes. Je pense qu'on pourrait envisager de poursuivre la politique que vous aviez eue l'intention de mener, c'est-à-dire de réduire le personnel dans des proportions plus fortes que celles que vous avez eues jusqu'ici. Il ne s'agit pas de renvoyer, je le répète encore, arbitrairement les agents ; c'est de laisser partir en retraite ceux qui partent normalement, de ne pas les remplacer et de redéployer les services. Vous auriez au moins l'occasion, avec un beau redéploiement, de faire une liste des emplois permanents qui tiendrait la route.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Monsieur TOURRAIN, l'Adjoint au personnel vous répondra tout à l'heure. Vous avez l'avantage Monsieur TOURRAIN de m'être sympathique, fort heureusement pour

vous, parce que derrière tout ce que vous dites, vous n'y croyez qu'à demi. On ne peut pas comparer, mais non ! On ne peut pas comparer des villes qui ont un district, des villes qui ont des services privés de ceci, de cela.

Il faut comparer ce qui l'est et puis s'en tenir là. Mais enfin l'Adjoint vous répondra. Je voudrais moi vous répondre sur un point : le dossier dont vous avez parlé vous a été envoyé le vendredi 26 janvier, nous sommes le 5 février, ça fait quand même plus de 4 jours, et vous savez d'ailleurs que nos services et les élus sont à votre disposition pour vous donner un nom au lieu de secrétaire général ou directeur de cabinet, etc. Cela vous le savez pertinemment, donc vous ne croyez pas du tout à ce que vous dites. Au fond de vous-même, vous n'y croyez pas Monsieur TOURRAIN !

(Rires).

Mme FOLSCHWEILLER : Je ne dirai pas que M. TOURRAIN m'a coupé l'herbe sous le pied mais presque...

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : J'espère qu'il reste quelque chose !

Mme FOLSCHWEILLER : Je regrette beaucoup que pour une question aussi importante que le problème de l'emploi, on n'ait aucun élément de comparaison si ce n'est le total de la liste des emplois permanents de 1984 comparé aux emplois permanents de 1990. Je crois qu'il aurait été plus intéressant d'avoir ceux de 1987, 1988 et de 1989...

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Non, Madame, car la liste des emplois permanents est établie une fois tous les six ans, au moment du renouvellement de l'assemblée, la dernière remonte donc à 1984.

Mme FOLSCHWEILLER : Alors je retire ma remarque. Mais je pense qu'il aurait été intéressant d'avoir des éléments de comparaison pour savoir dans quel service, dans quel secteur éventuellement des emplois avaient été supprimés et dans quel autre ils avaient pu être créés. Là on n'a aucun élément et c'est dommage, sur un dossier aussi important, de n'avoir que des chiffres de 1990.

Deuxième chose, quand je lis : *«c'est une structure d'accueil prévisionnelle qui ne constitue en aucun cas une prévision de recrutement»*. Plus loin : *«la liste des emplois permanents n'est pas un document figé, elle peut être modifiée à tout moment par le Conseil Municipal»* et enfin *«il est précise que diverses modifications ont été récemment apportées à l'organisation antérieure des services sans attendre la décision du Conseil Municipal compte tenu de nécessités de fonctionnement»*, personnellement je ne vois pas l'intérêt de voter sur ce document et je souhaite m'abstenir.

M. TOURRAIN : Tout à l'heure je demandais qui était le directeur général. Je vois aussi : création d'emplois de chargé de mission pourvus par des administrateurs. Combien ? Pour quoi faire ? En ce qui concerne le partage entre Secrétariat Général et Administration Générale, il n'y a pas d'objections, ça se fait ailleurs mais il y a toute une série de questions qu'on aurait pu poser concernant non seulement la communication et les relations extérieures qui sont chères à votre cœur...

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Au vôtre aussi.

M. TOURRAIN : ...toute une série d'autres problèmes, le Cabinet du Maire, on en a déjà parlé...

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Oui, amplement !

M. TOURRAIN : ...on ne va pas insister, vous avez besoin de gens autour de vous, ça se comprend. Il y a toute une série de transformations techniques, les affaires culturelles par exemple et l'animation socio-culturelle qui sont séparées, le secteur scolaire et le secteur des sports, c'est une chose qui est intéressante. Donc il y a des précisions qu'on aurait bien aimé avoir. Je pense que l'Adjoint va pouvoir nous les donner mais en tout cas, moi personnellement je m'abstiendrai.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Essayez de comprendre les explications de M. BOICHARD.

M. BOICHARD : Je vais essayer d'être le plus clair possible. Je répondrai d'abord qu'effectivement la liste des emplois permanents n'est pas du tout un programme de recrutement, c'est simplement un cadre. Celui-ci peut vous sembler je dirai un habit très vaste puisqu'il représente plus de 3 300 personnes alors qu'à ce jour, nous avons au titre des emplois permanents : 2 297 emplois, c'est-à-dire que nous sommes donc à plus de 1 000 en dessous de la liste des emplois permanents.

Alors qu'est-ce qu'il y a dans la liste des emplois permanents ? Eh bien, il y a si j'ose dire une prévision, une possibilité en fonction de chaque catégorie de personnel, c'est surtout cela qui est important, de prévoir que telle catégorie pourra faire l'objet d'un recrutement, que telle autre pourra faire l'objet d'un autre recrutement, si bien que forcément nous arrivons à des listes qui sont beaucoup plus longues, beaucoup plus considérables que la liste des recrutements effectifs. Simplement aussi, je dois dire que c'est un cadre assez large pour nous permettre de ne pas être obligé perpétuellement de revenir devant le Conseil Municipal pour dire : tiens, nous aurions voulu recruter par exemple un ingénieur de 1^{ère} classe mais on n'a pas prévu ceci dans la liste des emplois permanents.

Mais cela dit, encore une fois moi je suis assez peu enclin à vous taquiner sur ce point, n'est-ce pas, c'est plutôt l'objet si j'ose dire d'une importante discussion entre les responsables de la Municipalité et les responsables du personnel. Nous avons au sein du Comité Technique Paritaire discuté abondamment pendant plusieurs heures sur la liste des emplois permanents et croyez-moi le personnel, lui, n'a pas dit comme vous que ça ne servait à rien parce qu'effectivement ça offrait les possibilités éventuelles d'intervention au niveau du recrutement.

Alors cela dit, j'arrive à la question principale de M. TOURRAIN. M. TOURRAIN a dit : ce qui compte, ce sont les effectifs. Je suis tout à fait d'accord avec vous. Vous avez dit : il faut poursuivre dans la voie où vous vous êtes engagés mais faiblement. Je tiens simplement à vous donner les chiffres que voilà : nous avons en janvier dernier : 2 335,8 -parce qu'il y a des emplois qui ne sont pas à temps complet- emplois donc à Besançon, ramenés à des emplois à temps complet. Nous avons aujourd'hui, c'est-à-dire un an après, 2 297,4 emplois ramenés à des emplois à temps complet, ce qui fait environ 39 emplois de moins. Il y a un certain nombre de recrutements qui sont en train de se faire à l'heure actuelle parce qu'évidemment lorsqu'un recrutement est décidé, il n'est pas toujours facile de le faire dans l'immédiat, il faut rechercher des personnes qui conviennent au profil de l'emploi créé ou renouvelé, si bien qu'il se passe parfois un certain nombre de mois entre le départ d'un personnel et puis son renouvellement dans la mesure où il a été décidé de le renouveler.

Alors on nous avait donné, on m'avait donné comme mandat lors du vote du budget de l'année 1989, de récupérer 30 emplois. Nous aurons récupéré 30 emplois, peut-être même 31 lorsque seront embauchés les recrutements qui sont actuellement en cours. Sur ce point, je crois que c'est un très rude effort que j'ai demandé, vous savez, je le dis encore une fois, sans aucun plaisir, oh que non ! grand Dieu ! ne pas renouveler des emplois dans une période de chômage, croyez-moi cela me pose problème tous les jours. Néanmoins, cela ayant été décidé, cela a été fait. Je tiens à vous dire que le prochain budget qui va vous être présenté comportera de nouveau des emplois qui ne seront pas renouvelés.

Je suis obligé de dire qu'effectivement il y a un gros effort qui est demandé parce qu'il faut bien savoir que nous avons à Besançon un nombre important de services, des services qui sont de plus en plus compétents, des services dans lesquels, vous avez pu le constater si vous avez regardé la liste des emplois permanents qui vous a tout de même été envoyée aussitôt tenue la réunion du Comité Technique Paritaire, qu'il y a dans celle-ci des propositions qui sont les suivantes : c'est-à-dire un recrutement de personnel qui est de plus en plus qualifié, c'est là notre politique. Elle apparaît un peu sur la liste des emplois permanents, mais elle apparaîtra beaucoup plus au niveau des recrutements individuels qui seront proposés lorsque le moment sera venu à la Commission du Personnel. Il y a une embauche d'agents qui se situent aujourd'hui de plus en plus dans des catégories qui sont des catégories très performantes. Cela ne peut pas se faire autrement. Nous ne pouvons pas avoir une autre politique que celle-ci qui est celle de toute entreprise ou de toute administration, quelle qu'elle soit. Bien malheureusement va se poser ce problème que nous ne sommes pas à même, nous, au niveau de la Ville, comme bien souvent une entreprise au niveau de l'entreprise elle-même, de régler, c'est-à-dire que nous restreignons, nous réduisons le nombre des emplois non qualifiés et que nous allons augmenter

progressivement le nombre des emplois qualifiés. C'est ce qui nous permet d'avoir justement des services très performants. Il y en a un certain nombre ici que je pourrais comparer avec des services privés offrant les mêmes produits et nous arrivons bien souvent à être parfaitement compétitifs mais cela ne peut pas se faire autrement. Je suis quand même au regret de constater que les emplois pour lesquels il y a à l'heure actuelle le plus de demandes sont des emplois non qualifiés et ce type d'emplois, au fur et à mesure que nous allons de l'avant, nous en offrons de moins en moins mais ne dites pas, Monsieur TOURRAIN, que nous ne faisons pas un gros effort dans ce domaine. L'année 1989 et l'année 1990 vont vous montrer que cet effort a été très largement poursuivi.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Il n'y a pas de directeur général ; il y a inscrit Direction Générale et ensuite Secrétaire Général, Secrétaire Général Adjoint...

M. BOICHARD : La Direction Générale comprend le Secrétaire Général, M. CHEVAILLER, et la Secrétaire Générale Adjointe, Mme LONCHAMP.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Mais on n'est même pas obligé de vous le dire ... parce qu'on demande au Conseil Municipal d'établir la liste des emplois permanents et la nomination du personnel est du ressort du Maire mais on vous le dira quand même chaque fois... les directeurs généraux des services seront au niveau des services mais enfin vous aurez toutes explications en me téléphonant. On n'a aucun secret à ne pas vous livrer.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable du Comité Technique Paritaire, l'Assemblée Communale, à l'unanimité moins onze abstentions, adopte le projet qui lui soumis de révision de la liste des emplois permanents.